



Semaine du 16 au 22 avril 2007 n° **167**

Sommaire

Édito : « Bon choix madame, bon choix mademoiselle, bon choix monsieur... »
 Hôpitaux : la colère des médecins contre la rémunération au rendement
 Contrôleurs aériens : conflit sur les modalités de regroupement
 Montpellier : Sagem DS va fermer une unité de carte à puces
 PSA Peugeot Citroën : la CGT ne signe pas l'accord GPEC
 Sogerma Services : la CGT refuse le chantage au licenciement
 France 3 : le CCE se prononce contre le contrat d'objectifs et de moyens
 M6 : le SNJ-CGT dénonce la fermeture des bureaux de Nice et Montpellier
 Accès aux soins : les dépassements d'honoraires mettent en péril l'égalité
 Attentats d'Alger : la réaction commune des centrales syndicales françaises

Édito Bon choix madame, bon choix mademoiselle, bon choix monsieur...

La campagne présidentielle n'a certes pas fait la part belle aux questions sociales qui ne trouvent pas véritablement de réponses au cœur des programmes, mais ces dernières se sont néanmoins constamment invitées dans le débat et l'on peut cependant créditer ces dernières semaines d'une présence plus forte du social dans cette campagne par rapport à celle de 2002 où la question sécuritaire avait fermé le débat. C'est ainsi que la période aura été et continue d'être fortement imprégnée par la conflictualité sur l'emploi, mais surtout sur les salaires. Les centrales syndicales se sont bien gardées de donner une consigne de vote. Elles y perdraient leur crédibilité en faisant accroire qu'il suffirait de voter dimanche pour que les choses avancent dans le bon sens. Elles y perdraient aussi de leur capacité à rassembler et à se rassembler entre elles pour impulser les luttes revendicatives qu'il faudra de toutes façons mener pour faire bouger. Les quelques rencontres des Secrétaires généraux de confédérations avec des candidats ont mis l'accent sur le dialogue social après ces années de politique du fait accompli, de brutalité et de surdité vis-à-vis de la mobilisation sociale ou des résultats de scrutins. Si, sur le papier, l'ensemble des candidats insistent sur l'importance de la négociation avec les partenaires sociaux, les syndicats



ont pointé des déclarations laissant craindre une attitude différente une fois aux affaires. C'est ainsi que le candidat de l'UMP, adoubé on s'en souvient lors de l'université d'été du Medef par Laurence Parisot, n'a pas fait mystère de sa volonté de légiférer dès cet été sur le droit de grève. Il est probable que le choix des Français ne sera pas marqué par une adhésion benoîte et aveugle à un programme, à une démarche et que leur expression du premier tour sera influencée par des équations politiques à très fortes inconnues. Une certitude cependant, les revendications sociales insuffisamment débattues, mal prises en compte par les candidats, les grands dossiers comme l'emploi des jeunes, les retraites et la protection sociale reviendront au devant de la scène. Dire que le résultat de dimanche n'y changera rien serait une imposture, tant il semble évident que cette élection ainsi que les législatives qui suivront dessineront un contexte plus ou moins favorable, voire carrément hostile à l'expression sociale. Gageons que l'inscription massive et assez inédite de nouveaux électeurs traduit un appétit plus aigu des citoyens pour la politique et qu'ils voudront prolonger par leur vote un débat social qui n'a pas manqué de vigueur durant ces dernières années.

Hôpitaux : la colère des médecins contre la rémunération au rendement

La grève des médecins à l'appel conjoint de plusieurs de leurs syndicats, le Smarnu (anesthésistes), et deux organisations de praticiens hospitaliers, la CPH et l'INPH avec le soutien de la fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale a atteint des taux de participation de 95 %. Réquisitionnés, les praticiens ont arboré un brassard pour signaler leur participation à cette grève débutée jeudi soir 12 avril pour 24 heures. Les médecins protestent contre un projet de système de rémunération qui ne concerne que les chirurgiens dans un premier temps, et accorde aux praticiens hospitaliers une « part complémentaire variable de rémunération », sorte de bonus attribué en contrepartie d'engagement sur des « objectifs de qualité » (lutte contre les infections nosocomiales, organisation du temps de travail...) et des « objectifs d'activité » (nombre d'interventions opératoires, de consultations). Ces objectifs seront définis dans un contrat annuel passé entre les PH, le directeur d'établissement et le responsable de pôle. Le bonus pourra constituer jusqu'à 15 % du salaire annuel des PH. Il s'agit là d'une discrimination entre

médecins « *inacceptable et source de conflits* », dénoncent les syndicats, qui y voient aussi un « *dispositif bureaucratique et anti-déontologique* », source d'« *aliénation de l'indépendance professionnelle* ». « *C'est insultant pour tout le monde : pour les chirurgiens, car cela voudrait dire que jusqu'ici ils ne faisaient pas de qualité ; pour les autres PH, à qui on ne demande pas de s'engager pour la qualité ; pour les patients, qui pourraient avoir l'impression d'une médecine à deux vitesses* », a affirmé devant la presse Michel Dru, président du SNPHAR. « *Cette mesure s'inscrit dans la casse des statuts personnels du secteur public hospitalier en introduisant une prime à la productivité, rendant les médecins dépendant de critères financiers imposés par les directions des établissements* », écrit la CGT, dans un communiqué.



Contrôleurs aériens : conflit sur les modalités de regroupement

A l'appel de la CGT et de la CFDT la grève a fortement perturbé le trafic aérien (vols intérieurs comme internationaux) jeudi à Orly, avec 50 % de vols annulés et de nombreux retards, et plus légèrement à Roissy (15 à 20 % d'annulations). A Orly, où la CGT et la CFDT sont majoritaires, 100 % des personnels non astreints étaient en grève. La CGT et la CFDT protestent contre les modalités de regroupement des trois centres de contrôle aérien de la région parisienne (Orly, Roissy, Athis-Mons) à Athis-Mons (Essonne) à l'horizon 2015-2017. Si les syndicats ont unanimement approuvé ce regroupement, CGT et CFDT contestent l'envoi dès 2011, durant une phase transitoire, de 30 contrôleurs aériens d'Orly à Roissy. Les deux syndicats y voient un gaspillage « *inutile* » en temps, moyens et énergie.

Montpellier : Sagem DS va fermer une unité de carte à puces

Selon les syndicats de l'entreprise, Sagem Défense Sécurité (groupe Safran) s'apprête à fermer une unité de production de cartes à puces de 33 personnes à Montpellier. Ce projet, prévu pour la mi-2007, s'inscrit dans la réorganisation de l'activité cartes à puces qui suit le rachat, fin 2005, de la société allemande Orga, numéro cinq mondial des cartes à puces avec 1 600 salariés dans le monde dont 600 en Allemagne.

PSA Peugeot Citroën : la CGT ne signe pas l'accord GPEC

La CGT du groupe PSA Peugeot Citroën a confirmé jeudi 12 avril, « ne pas signer » l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) proposée par la direction. Cet accord a été signé par cinq syndicats de PSA Peugeot Citroën, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et GSEA, le 6 avril dernier. « Il a pour objectif de supprimer des emplois dans l'entreprise au moment où le PDG, Christian Streiff demande de concevoir plus de modèles et de fabriquer plus de voitures », affirme la CGT. « PSA sort d'une merveilleuse période d'embauches et nous devons vraisemblablement nous résoudre à une baisse des effectifs » pour « mettre fin à l'envolée de nos frais fixes »,

avait prévenu il y a un mois Christian Streiff, président du directoire de PSA Peugeot Citroën. Or selon la CGT, « la direction de PSA a refusé de prendre l'engagement qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois non volontaires pendant la durée d'application de cet accord ».



Sogerma Services : la CGT refuse le chantage au licenciement

La CGT-Métallurgie a dénoncé, mercredi 11 avril comme un « chantage à l'emploi » une proposition faite aux salariés de la société de maintenance aéronautique Sogerma Services à Mérignac (Gironde) de travailler 39 heures au lieu de 35 sans hausse des salaires. La direction a signé le 5 avril un accord avec FO et la CFE/CGC, prévoyant le choix pour les 475 salariés entre un allongement non rémunéré de la durée de travail ou un licenciement



économique. Un avenant au contrat de travail a été envoyé vendredi 13 avril à chaque salarié, qui dispose de 30 jours pour se prononcer. « Passer de 35 heures à 39 heures par semaine pour les non-cadres et suppression de 7 jours de RTT pour les cadres, cela revient à faire des heures supplémentaires gratuites au nom d'une meilleure compétitivité de l'entreprise », indique la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT.

France 3 : le CCE se prononce contre le contrat d'objectifs et de moyens

Le comité central d'entreprise de France 3 a émis vendredi un avis négatif sur le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2006-2010 entre France Télévisions et l'État, dénonçant « l'insuffisance des moyens obtenus par le groupe ». Les élus du CCE et les représentants des syndicats CGT, CFDT, SNJ, Sud et SRCTA ont voté « à l'unanimité » cet avis négatif. Ils dénoncent « l'insuffisance des moyens obtenus par le groupe face à la croissance prévisible des coûts de programmes, aux investissements à assumer pour la HD (haute définition), les nouveaux supports ou pour le sous tirage pour les sourds et malentendants, la rénovation immobilière de RFO, le lancement de France Ô, etc. ». Le COM doit être soumis au conseil d'administration de France Télévisions jeudi, a indiqué la direction à l'AFP. Le COM prévoit que la ressource publique versée

à France Télévisions progresse en moyenne de 3 % par an sur la période de 2008 à 2010 (+ 3,5 % en 2008, + 2,9 % en 2009, + 2,6 % en 2010). Selon le CCE de France 3, « ce contrat place France Télévisions dans une dépendance accrue à l'égard des producteurs privés ». Les syndicats y voient un « vaste plan d'économies au détriment des personnels » et craignent une « baisse de l'emploi à travers les synergies, la mutualisation des moyens et un nouveau plan de départs en retraite, alors qu'aucune gestion prévisionnelle des emplois n'est mise en œuvre ».



M6 : le SNJ-CGT dénonce la fermeture des bureaux de Nice et Montpellier

Le SNJ-CGT de M6 a dénoncé jeudi 12 avril la décision de la direction de la chaîne de fermer ses bureaux de Nice et Montpellier, jugés pas assez rentables et où travaillaient 14 salariés. Ces derniers sont employés par les groupes Nice Matin et Midi Libre dans le cadre d'un partenariat sur les « décrochages régionaux ». Mais M6 n'a pas renouvelé ses contrats avec les deux groupes. Si M6 affirme contribuer au reclassement de ces qua-



torze salariés, le SNJ-CGT juge que ces reclassements « ne sont pas à la hauteur », et regrette la fermeture de deux bureaux qui donnaient une « immense visibilité » à la chaîne, alors que « le budget annuel du décrochage est de 800.000 euros ».

Le SNJ-CGT a également fait part de ses craintes concernant le bureau de Nancy, qui selon lui est « en sursis ».

Accès aux soins : les dépassements d'honoraires mettent en péril l'égalité

Dans un rapport révélé jeudi 12 avril par *Le Point*, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), indique que les dépassements d'honoraires (non remboursés par la sécurité sociale) facturés par les médecins à leurs patients ont connu « une augmentation importante depuis dix ans » pour représenter 2 milliards d'euros sur 19 milliards d'euros d'honoraires au total en 2005. L'Igas estime que cette évolution est devenue un « obstacle à l'accès aux soins ». Cette pratique, à l'origine « de faible ampleur » et réservée aux assurés « les plus aisés », a connu une croissance « non maîtrisée », si bien qu'« une majorité de patients » y est aujourd'hui confrontée, regrette le rapport. Une évolution d'autant plus inquiétante que « les deux tiers des dépassements pèsent directement sur les ménages », les mutuelles

n'en remboursant qu'un tiers. Selon l'étude, 52 % des femmes ayant accouché au second semestre 2005 ont par exemple dû payer un dépassement d'honoraires, d'un montant moyen de 74 euros à l'hôpital et de 178 euros en clinique. 71 % des personnes opérées de la cataracte ont été l'objet d'un dépassement de 91 euros dans le public et de 200 euros en clinique. MG-France majoritaire chez les généralistes libéraux note que « la généralisation de dépassement des honoraires pour les



actes des médecins spécialistes est aujourd'hui confirmée officiellement par l'Igas ». Il estime que la convention médicale conclue en janvier 2005 entre l'assurance maladie et deux autres syndicats, la CSMF et le SML, qui met en place le dispositif du médecin traitant « a favorisé largement les dépassements d'honoraires ». La CSMF, premier syndicat de médecins libéraux, signataire de la convention avec

l'Assurance maladie « s'interroge sur la fiabilité des informations que contiendrait ce rapport (...) et la finalité de leur exploitation ». Ce syndicat cite un autre rapport, celui du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie, qui « souligne que 82 % des actes médicaux sont effectués au tarif opposable » (remboursé par la sécu). Le montant des dépassements représente 10,9 % des honoraires totaux.

Attentats d'Alger : la réaction commune des centrales syndicales françaises

Les centrales syndicales françaises CGT, CFDT, Unsa et CFTC, en commun, ainsi que FO, de son côté, ont condamné les attentats survenus mercredi à Alger. « Aucune cause, aucune idéologie ne peuvent justifier le meurtre de victimes innocentes. Seule la voie démocratique permettra de construire



en Algérie une société de justice et d'équité », soulignent les organisations qui expriment leur « solidarité avec les travailleurs et le peuple algériens ». Dans un communiqué séparé, FO condamne « le terrorisme comme la guerre dont sont systématiquement victimes les travailleurs, leurs familles et la population ».